

Saint-Loubès, le 20 Février 2025

Monsieur le Président. à

MAIRIE  
Madame FAVRE Emmanuelle  
23 place de l'Hôtel de Ville  
33450 SAINT-LOUBES

**N/REF:**

FD/ PC/FC/ EP / n° 2025-92

**Objet :** Demande d'avis sur le projet de PLU

Madame la Maire,

Après avoir pris connaissance du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Loubès, je souhaite vous faire part de mes observations concernant l'assainissement collectif et non collectif, et plus particulièrement en ce qui concerne la capacité des Stations d'Épuration (STEP).

Premièrement, au regard des derniers éléments du Résultats d'Autosurveillance des Déversoirs (RAD) 2023, certaines données nécessitent une mise à jour.

En effet, en 2023, nous constatons une hausse de 27 % de la charge entrante pour la station épuration Le Bourg, passant de 11 710 EH à 14 905 EH. À l'inverse, la charge entrante de la station épuration ZI a diminué de 45 %, passant de 5 752 EH à 3 171 EH.

L'objectif étant la création de 950 logements (Tome 4, page 19), et en prenant une moyenne de 2,5 habitants par ménage, nous estimons un développement de 2 375 EH.

En conséquence, si nous raisonnons de manière globale :

- Capacité actuelle totale : 18 000 EH (13 000 EH + 5 000 EH)
- Charge entrante totale actuelle : 18 076 EH (14 905 EH + 3 171 EH) → soit un déficit de 76

EH

Les 2 375 EH générés par le projet d'aménagement seront répartis sur 10 ans, soit 95 logements par an et 237,5 EH par an.

La Communauté de Communes Les Rives de la Laurence a réalisé en 2024 des travaux de réhabilitation visant à réduire la charge entrante de 1 500 EH, ce qui permettrait de ramener cette charge à 16 813,5 EH, avec un résiduel de 1 186,5 EH en 2026. Ce résiduel permettra d'envisager des études et travaux afin d'anticiper les futurs besoins d'ici 2031.

Deuxièmement, la station épuration reçoit, en plus des eaux usées domestiques :

- Des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPD)
- Des Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM)
- Des Eaux issues de l'activité industrielle (soumis à convention)
- Des Eaux non conventionnelles (eaux grises, etc.)
- Des rejets spécifiques (piscines, bassins...)

Des mesures adaptées seront mises en place en fonction de la nature des eaux concernées, accompagnées d'indicateurs spécifiques et d'actions nécessaires.

Enfin, troisièmement, la communauté de communes a mis en place des actions suivantes :

✓ Pour les ECPP et ECPM :

- Le diagnostic permanent (activé depuis le 01/02/2025) :
  - Analyse des données existantes (RAD, relevés, études) pour identifier les zones sensibles et prioritaires.
  - Ajout de 10 nouveaux points de mesure sur le réseau de collecte (pluviomètres, capteurs de débit).
  - Acquisition d'un appareil de mesure mobile permettant des relevés ponctuels en fonction des besoins.
  - Participation aux ITV et tests à la fumée dans le cadre de la DSP.

Objectifs :

- Identifier les branchements non conformes (EP raccordées au réseau EU).
- Évaluer l'état des réseaux (vétusté, étanchéité).
- Analyser en continu les débits pour détecter les intrusions d'eaux parasites et ajuster la programmation des travaux.

- Le diagnostic périodique : viendra compléter et affiner les analyses du diagnostic permanent.
- 

✓ Pour les eaux industrielles et non conventionnelles :

- Eaux industrielles : voir les mesures détaillées dans la section ANC du rapport.
- Eaux non conventionnelles : La Communauté de communes mène une réflexion sur une aide financière pour soutenir la réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome afin d'inciter les propriétaires à mettre leur dispositif en conformité.

La Communauté de Communes Les Rives de la Laurence prévoit également un accompagnement pour sensibiliser et aider les administrés dans leurs démarches de réutilisation des eaux, tout en respectant la réglementation. Une étude spécifique sera menée pour identifier les indicateurs pertinents.

✓ Pour les rejets de piscine et bassin :

- Un recensement des installations sera effectué afin de croiser ces données avec les points de mesure et les relevés de débit (augmentation soudaine, débit minimum, etc.). Toutefois, à ce stade, il reste difficile de définir des indicateurs précis et fiables.

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ces éléments et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président

Pierre COTSAS

